



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAF

Question écrite n° 37991

Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur la gestion des fichiers des allocations familiales. Il existe en France autant de fichiers des allocations familiales que de départements, ce qui, semblerait-il, permet à certaines personnes se trouvant à la croisée de plusieurs départements de bénéficier, sous une même identité, de ces allocations dans plusieurs villes limitrophes. De plus, certains individus, souvent mal intentionnés, profitent d'une homonymie de leurs enfants pour user de ces pratiques douteuses. C'est pourquoi, il lui est demandé les mesures qu'elle compte prendre pour empêcher de tels abus, ce qui n'aurait pas pour conséquence d'augmenter la précarité dans laquelle vivent certaines familles, mais de rétablir le principe d'égalité de traitement entre nos concitoyens.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la famille et de l'enfance est appelée sur la gestion des fichiers des allocations familiales. Il n'existe pas de fichier unique et national d'allocataires au sein de la branche famille, hormis pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Cependant, les Caisses d'allocations familiales (CAF) disposent d'un certain nombre d'outils informatiques destinés à détecter les pratiques frauduleuses dont elles pourraient être victimes. Divers outils participent à la prévention de la fraude, tant dans le cadre de la gestion courante des droits, que dans le cadre de la vérification a posteriori. Ainsi, des contrôles de cohérence des données déclarées sont effectués, notamment avec la direction générale des impôts. Par ailleurs, des requêtes informatiques concernant l'ensemble des fichiers des CAF sont régulièrement lancées pour repérer les dossiers d'allocation logement à risque. Enfin des programmes de contrôle de virements multiples sur un même compte bancaire sont établis avec les banques. Selon le suivi régulier opéré par la Caisse nationale d'allocations familiales à ce sujet, les fraudes liées à la multiplication de droits ouverts par plusieurs pour une même famille apparaissent cependant très limitées. Néanmoins une réflexion relative à la mise en oeuvre d'un fichier unique et national des allocataires au sein de la branche famille est en cours actuellement au sein du ministère de la famille et de l'enfance. De plus, des travaux préparatoires vont être ouverts très prochainement entre la CNAF et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en vue de la mise en place d'un répertoire national des allocataires des CAF permettant de mieux se prémunir contre les multi-affiliations et pour réduire les risques d'abus et de fraudes qui en découlent.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37991

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3019

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6302